

# Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) Comment est-elle utilisée ?

**anils** Association Nationale  
Interprofessionnelle  
des Légumes Secs

Chaque année, depuis la mise en place du premier accord interprofessionnel de l'ANILS en 2016, une cotisation interprofessionnelle est prélevée sur les graines de lentille. Comment est-elle utilisée ? Présentation des actions menées grâce à la CVO.

## Présentation du plan CVO

Le plan CVO est construit par l'Association Nationale Interprofessionnelle des Légumes Secs (ANILS) et ses familles professionnelles avant d'être adopté par son Assemblée Générale, et agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il traduit la vision stratégique des acteurs de l'Interprofession par un ensemble d'actions mises en œuvre et financées pour une durée de trois ans.

Les financements du plan CVO 2019-2021 touchent **quatre domaines** :

- **L'amélioration de la performance technique** et de la durabilité de la production de lentille (60 % des financements) ;
- **La promotion** de la filière lentille française (20 %) ;
- **La gestion et l'animation** des activités interprofessionnelles (17,2 %) ;
- **Le suivi des productions et des marchés**, et les statistiques économiques (2,8 %).

## L'ANILS en quelques mots

L'ANILS est la section spécialisée en légumes secs de Terres Univia, l'Interprofession des huiles et protéines végétales. Elle est autonome pour la définition de ses actions et de leur financement.

Elle est composée d'organisations professionnelles impliquées dans la production, la collecte, la mise en marché, la transformation et le conditionnement de lentille. La mission de l'ANILS est de contribuer à l'organisation, au développement et à la promotion de la filière lentille française.

## Les missions du plan CVO

### 1. Renforcer la protection intégrée

CVO

24 %  
248 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Disposer de solutions efficaces de gestion des adventices, des ravageurs et des maladies fongiques pour améliorer la performance technique de la culture de la lentille.

- La création d'un comité technique national ;
- Un réseau national d'expérimentation et d'animation technique ;
- Des dépôts de demande d'extension d'autorisation de mise en marché ou d'usage dérogatoire de produits phytosanitaires ;
- Des montages de projets d'expérimentation multipartenaires, avec un financement externe, au niveau régional et national.

### 2. Lutter contre la bruche de la lentille

CVO

14 %  
149 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Travailler sur des outils et méthodes de lutte et de surveillance de la bruche de la lentille afin de diminuer l'impact de ce ravageur sur les cultures et accroître la qualité des graines récoltées.

- Une enquête sur les pratiques de gestion de la bruche, du champ au stockage ;
- Un observatoire national de la bruche ;
- Un réseau national d'expérimentation ;
- L'amélioration des méthodes et des outils de suivi de la bruche au stockage et d'évaluation du taux de graines bruchées.

### 3. Identifier les besoins d'acquisition et de diffusion de références techniques

CVO

6 %  
66 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Connaître les pratiques culturales des producteurs de lentille afin d'identifier quelles acquisitions de références techniques sont nécessaires pour améliorer la performance de la culture.

- Une étude nationale des pratiques culturales ;
- Des diagnostics agronomiques menés au niveau des bassins de production.

### 4. Diffuser les références techniques

CVO

14 %  
150 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Partager les connaissances et les recommandations techniques avec les producteurs de lentille.

- Des visites de parcelles d'expérimentation ;
- L'édition et la diffusion d'un guide de culture sur la lentille et des recommandations techniques sur les sites internet de Terres Univia ([www.terresunivia.fr](http://www.terresunivia.fr)) et de Terres Inovia ([www.terresinovia.fr](http://www.terresinovia.fr)) ;
- La présence de l'ANILS dans les salons agricoles pour présenter la culture de la lentille (Culturales, Innov'Agri...) ;
- Des articles dans la presse agricole (Perspectives Agricoles, Phytoma et presse régionale).

### 6. Promouvoir la filière lentille française

CVO

20 %  
213 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Promouvoir les qualités de la filière lentille française et les atouts nutritionnels des légumes secs auprès des consommateurs afin d'assurer la pérennité de la filière, de l'amont à l'aval.

- La création et la diffusion de supports de communication (kit pédagogique) ;
- Le développement des partenariats et des relations presse.

#### La conduite des actions du plan CVO

L'ANILS est appuyée par l'Interprofession, Terres Univia, et l'institut technique des huiles et protéines végétales, Terres Inovia, dans la conduite de ses actions. Ces deux structures apportent leur expertise et leur savoir-faire pour le développement de la filière lentille. Terres Univia travaille sur la promotion de la filière et le suivi des productions et des marchés, alors que les actions d'amélioration de la performance technique de la culture sont animées par Terres Inovia.

### Le calcul de la CVO

Les actions de l'ANILS sont financées par la CVO versée par les producteurs *via* des organismes de collecte ou de mise en marché de graines de lentille. Le montant de la CVO est de 11 €/tonne de graines de lentille collectées.

Les recettes prévisionnelles du plan CVO 2019-2021 sont basées sur la moyenne des tonnages de graines de lentille collectés pour les récoltes 2016, 2017 et 2018. Elles atteignent 352 000 € par an, soit un total de 1 056 000 € pour 2019-2021.

### 5. Améliorer les variétés de lentille

CVO

2 %  
17 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Travailler à élargir la gamme variétale de lentille afin de mieux s'adapter au contexte de production et aux débouchés.

- Une mobilisation des opérateurs économiques et des acteurs de la recherche en vue de construire un dispositif partagé de création variétale et de production de semences de lentilles ;
- La participation au premier projet de recherche national sur la génétique de la lentille RésiLens.

### 7. Suivre les productions et les marchés

CVO

2,8 %  
33 000 € / 3 ans

#### OBJECTIF

Assurer une veille des données statistiques pour mieux connaître les marchés et le fonctionnement de la filière.

- Un observatoire national de la production de lentille ;
- Une brochure de statistiques sur les légumes secs.

**anils** Association Nationale Interprofessionnelle des Légumes Secs

11 rue de Monceau - CS 60 003 - 75 378 Paris cedex 08  
Tél. : 01 58 12 13 40